

**N°8556**  
**CHAMBRE DES DEPUTES**

---

**Projet de loi  
portant règlement du compte général de l'exercice 2024**

\*\*\*

**Résumé**

Le projet de loi portant règlement du le compte général de l'État a pour objet de recenser l'ensemble des opérations (recettes et dépenses) effectuées au courant de l'année budgétaire et de les comparer avec le budget voté pour l'année en question.

Pour l'exercice 2024, le compte général de l'Etat se présente comme suit :

- Le compte général de l'exercice 2024, opérations financières incluses, affiche un excédent de recettes de 1,4 milliard d'euros, alors que le budget voté a tablé sur un excédent de dépenses de 229 millions d'euros. Il s'agit d'une différence de 1,6 milliard d'euros.
- Le compte général de l'exercice 2024, hors opérations financières, affiche un excédent de dépenses de 565,8 millions d'euros, alors que le budget voté a tablé sur un déficit de 2,1 milliards d'euros. Il s'agit donc d'une différence de 1,6 milliard d'euros qui s'explique surtout par la hausse des recettes courantes de l'ordre de 1,3 milliard d'euros et de la baisse des dépenses courantes de 312,9 millions d'euros.